## Bureau du 14 octobre 2002

## Décision n° B-2002-0925

commune (s): Bron

objet : Quartier de Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité - Programmation 2002

service: Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne la participation financière de la Communauté urbaine pour un montant de 26 754 € nets de taxes à la gestion sociale et urbaine de la proximité, pour l'année 2002, du quartier de Parilly à Bron.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et des opérations de développement social urbain menées dans le quartier de Parilly à Bron, une convention-cadre entre la Communauté urbaine, la Commune, l'Etat, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, visant à renforcer la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), a été approuvée lors de la séance du conseil de Communauté en date du 8 juillet 1999, pour une durée de trois ans de 1999 à 2001.

L'année 2002 s'inscrit dans la continuité de cette politique.

Les conclusions de l'étude en cours pour l'élaboration de la prochaine convention-cadre permettront de fixer les objectifs de la période 2003 à 2005.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2002, le coût global de la GSUP est estimé à 167 672 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 26 754 € nets de taxes en charge nette.

Le tableau récapitulatif des actions à mener, le montant prévisionnel de chacune ainsi que leur répartition entre les partenaires financiers sont les suivants :

Objectifs opérationnels et actions	Maîtrise d'ouvrage	Coût total	Commune	Communauté urbaine	Etat	Opac du Rhône
1° - améliorer l'attractivité du parc de logements . remise en état de 15 logements vacants (Arradep)	Opac du Rhône	Pour mémoire			Pour mémoire	Pour mémoire
2° - renforcer la gestion et les services de proximité : a) - entretien et maintenance . rénovation des parcs de stationnement . plan propreté commune - Opac	commune de Bron	15 245	15 245			
Communauté urbaine	Opac du Rhône					

2 B-2002-0925

. poursuite du dispositif présence propreté (Arradep)	Opac du Rhône	Pour mémoire			
. mise en place de 4 agents de site b) - sécurisation des espaces extérieurs et parties communes	Opac du Rhône	117 386		17 608	99 778
. plan éclairage . gestion des épaves	commune de Bron commune de Bron	15 245 7 600	15 245 7 600		
3° - enquête de satisfaction 2002 (étude)	Communauté urbaine	12 196	3 050	9 146	
total		167 672	41 140	26 754	99 778

Vu ledit dossier;

Vu la délibération du Conseil en date du 8 juillet 1999 et celle n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

## DECIDE

- 1° Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de Bron Parilly pour l'année 2002 ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 26 754 € nets de taxes en charge nette.
- 2° Autorise monsieur le président à signer les conventions de participations financières :
  - a) avec la commune de Bron pour l'action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,
  - b) avec l'Opac du Rhône pour l'action sous maîtrise d'ouvrage de celle-ci.
- **3° Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine exercice 2002 comptes 617 400 et 657 370 fonction 824 opération 0452.
- **4° La recette** attendue sera perçue sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine exercice 2003 compte 747 400 fonction 824 opération 0452.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,